

## **BUDGET PRIMITIF 2020**

### **Note brève et synthétique**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2019

### « La concrétisation des projets pour les Orléanais »

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2020.

Ce budget 2020 est le dernier du mandat, celui de la concrétisation de nombreux projets pour les orléanais. Il est construit dans le respect des fondamentaux de la stratégie financière de la Ville d'Orléans :

- Stabilité de la fiscalité
- Maîtrise des dépenses de gestion
- Maîtrise de la dette
- Effort d'investissement soutenu

L'année 2020 sera ainsi parquée la livraison d'équipements d'envergure au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer : le Centre nautique de la Source, le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE),

Les travaux se poursuivront également pour d'autres équipements d'importance pour les habitants tels que le Centre aquatique l'O dans le secteur gare ou le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est, sans oublier les équipements de proximité que sont les gymnases et les écoles. Sur le plan social, un nouveau centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence ouvrira courant 2020.

Ce sont ainsi près de 53 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2020, pour faciliter la vie de Orléanais améliorer le quotidien, encourager le développement et l'attractivité du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le quotidien des habitants est aussi au cœur des priorités et 2020 confirmera également le soutien de ville en faveur du cadre de vie, de l'éducation, de la santé, de la prévention et de la sécurité, de l'animation sportive et culturelle, de la solidarité, des familles et de la jeunesse.

## PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2020 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

Le budget élaboré pour 2020 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 208,9 M€ :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 140,2 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 167,3 M€

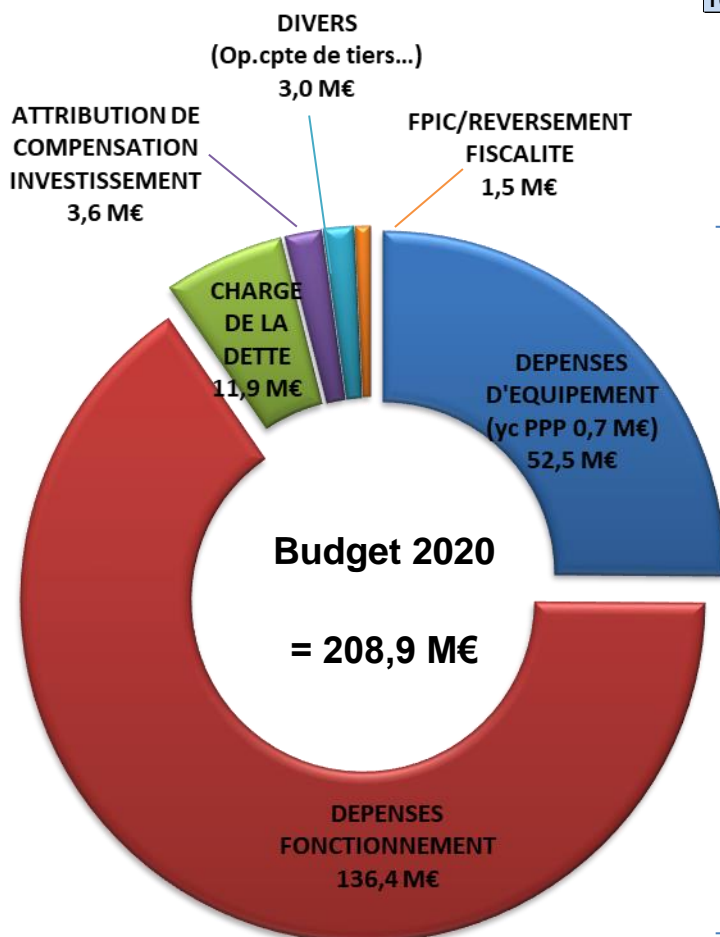
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 68,7 M€

Dont 51,7 M€ de dépenses réelles d'équipements

Dont 10,5 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 41,6 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>67,8 M€</b>	<b>74,5 M€</b>
dont recettes réelles	42,0 M€	41,6 M€
dont recettes d'ordre	25,7 M€	32,9 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>67,8 M€</b>	<b>74,5 M€</b>
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP)	50,0 M€	51,7 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,4 M€	3,6 M€
dont autres dépenses réelles	2,6 M€	2,8 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,9 M€	10,5 M€
dont gestion de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	0,8 M€	5,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>166,9 M€</b>	<b>173,1 M€</b>
dont recettes réelles	166,5 M€	167,3 M€
dont recettes d'ordre	0,5 M€	5,8 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>166,9 M€</b>	<b>173,1 M€</b>
dont dépenses réelles	141,5 M€	140,2 M€
dont dépenses d'ordre	25,4 M€	32,9 M€
<b>DEP/ REC REELLES CUMULEES</b>	<b>208,5 M€</b>	<b>208,9 M€</b>
<b>TOTAL 2 SECTIONS</b>	<b>234,7 M€</b>	<b>247,6 M€</b>



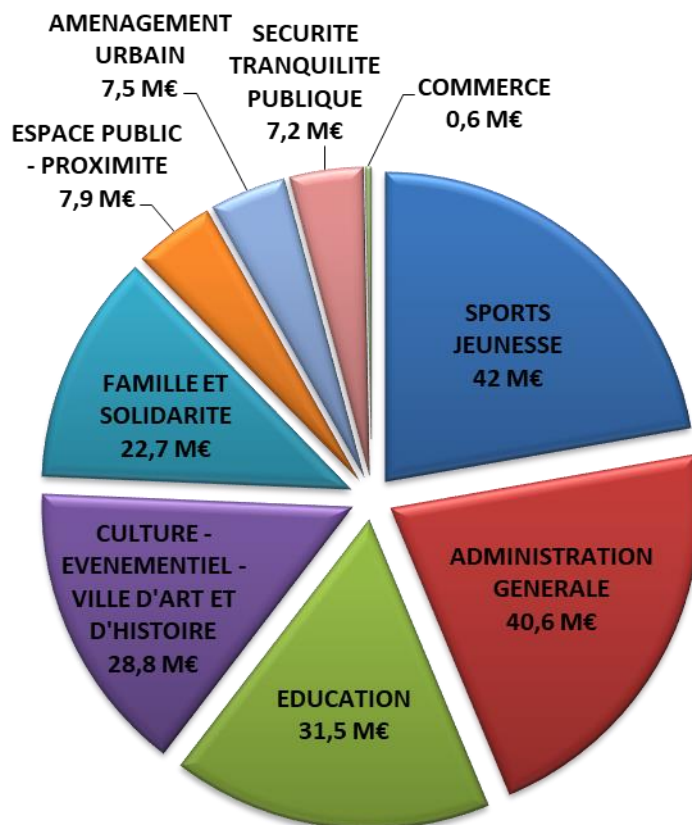
**188,9 M€ consacrés aux projets et actions de la mairie d'Orléans**

**136,4 M€ de Fonctionnement**

**52,5 M€ d'Investissement**

Aux 52,5 M€ d'investissement, il convient d'ajouter les investissements de voirie qui seront réalisés par Orléans Métropole (10 M€)

Les 188,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2020 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 27 M€ et de 23,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,8 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2020	Budget Principal	Budget annexe Activités Spécifiques	Cumuls
Recettes de gestion (1)	166,8 M€	0,5 M€	167,3 M€
Dépenses de gestion (2)	137,1 M€	0,4 M€	137,5 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>29,6 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>29,8 M€</b>
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,6 M€		2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)			0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>27,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>27,1 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
<b>Epargne brute après Att. Comp (9) = (7) - (8)</b>	<b>23,4 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>23,5 M€</b>
Remboursement de capital (10)	10,5 M€		10,5 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>12,8 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>12,9 M€</b>

## LE BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement contenue à + 1,2 %, du transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole (établissements culturels et sportifs, sport de haut niveau...) et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2020 est basée sur la maîtrise du fonctionnement et la préservation des capacités d'action et d'investissement sur le moyen terme.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- renforcer la proximité avec les Orléanais afin de poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie et de mettre à leur disposition des services répondant à leurs attentes,
- développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans, au travers notamment d'une offre culturelle et événementielle renforcée
- continuer à intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- respecter les équilibres financiers, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres d'ici 2020 avec :
  - une stabilité des taux d'imposition
  - une section de fonctionnement maîtrisée
  - un effort d'investissement soutenu
  - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2020 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Recettes de gestion courantes (1)	165,9 M€	166,8 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	138,4 M€	137,1 M€
<b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)</b>	<b>27,5 M€</b>	<b>29,6 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,6 M€
<b>Epargne brute (8) = (6) - (7)</b>	<b>24,8 M€</b>	<b>27,0 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,6 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)</b>	<b>21,4 M€</b>	<b>23,4 M€</b>
<b>Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)</b>	<b>10,9 M€</b>	10,5 M€
<b>Epargne disponible (10) = (8) - (9)</b>	<b>10,5 M€</b>	<b>12,8 M€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>52,6 M€</b>	<b>54,4 M€</b>
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt)	49,9 M€	51,6 M€
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>42,0 M€</b>	<b>41,6 M€</b>
dont Emprunts et dettes assimilées	17,8 M€	27,1 M€
dont Cessions	6,3 M€	1,1 M€
dont FCTVA	8,0 M€	6,0 M€
dont Subventions d'investissement	5,7 M€	4,6 M€

## 1. Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,9 M€ de crédits ouverts 2019 à projet de budget 2020.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont en augmentation (2,3 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,9 M€), des compensations fiscales (+0,2 M€), et des droits de mutations (+0,5 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,2 M€).

	Budget Primitif 2019	Crédits ouverts 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/CO19
Impôts ménages	83,7 M€	83,7 M€	85,6 M€	1,9 M€
Attributions de compensations reçues	18,5 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	24,6 M€	25,4 M€	25,2 M€	-0,2 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,9 M€	2,9 M€	3,1 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,0 M€	4,0 M€	4,5 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,0 M€	31,9 M€	31,8 M€	-0,1 M€
<b>Recettes de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>165,4 M€</b>	<b>164,3 M€</b>	<b>166,6 M€</b>	<b>2,3 M€</b>
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,6 M€	0,0 M€	-0,6 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>165,9 M€</b>	<b>164,8 M€</b>	<b>166,8 M€</b>	<b>1,9 M€</b>

## 2. Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant et dans le respect de l'objectif de contractualisation avec l'Etat

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

**Pour 2020, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation.**

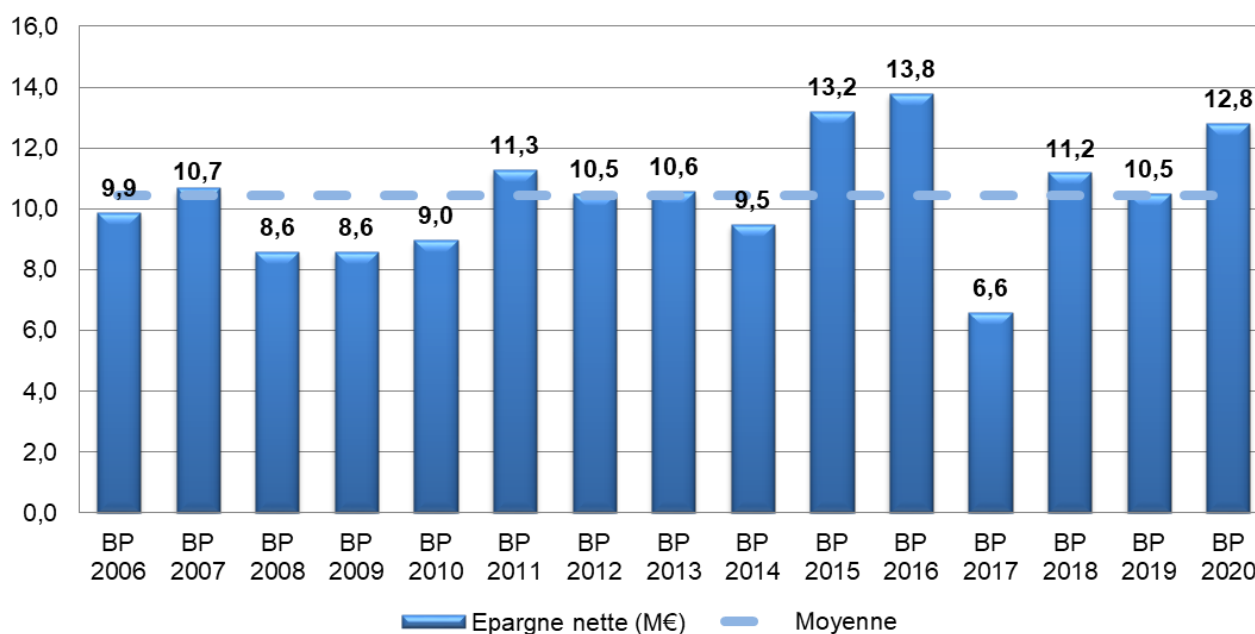
**Leur progression globale est limitée à 0,5 M€ entre les crédits ouverts 2019 et le budget 2020.**

	Budget Primitif 2019	Crédits ouverts 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/CO19
Charges de gestion	55,0 M€	53,2 M€	54,2 M€	1,0 M€
Charges de personnel	79,3 M€	79,3 M€	80,1 M€	0,8 M€
<i>Dt services communs</i>	<i>9,1 M€</i>	<i>8,9 M€</i>	<i>9,5 M€</i>	<i>0,5 M€</i>
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
<b>Dépenses de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>138,5 M€</b>	<b>136,7 M€</b>	<b>138,5 M€</b>	<b>1,8 M€</b>
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,8 M€	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>141,1 M€</b>	<b>139,3 M€</b>	<b>139,8 M€</b>	<b>0,5 M€</b>

### 3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion courantes (1)	165,9 M€	166,8 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	138,4 M€	137,1 M€
<b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)</b>	<b>27,5 M€</b>	<b>29,6 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,6 M€
<b>Epargne brute (8) = (6) - (7)</b>	<b>24,8 M€</b>	<b>27,0 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,6 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)</b>	<b>21,4 M€</b>	<b>23,4 M€</b>
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,9 M€	10,5 M€
<b>Epargne disponible (10) = (8) - (9)</b>	<b>10,5 M€</b>	<b>12,8 M€</b>

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 27 M€ et à 23,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,8 M€.



## 4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

### L'encours de dette estimé fin 2019 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2019 à 15,5 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2019 autour de 75 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2019.

### Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2020 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2020 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2020, les crédits inscrits (13,1 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2019.

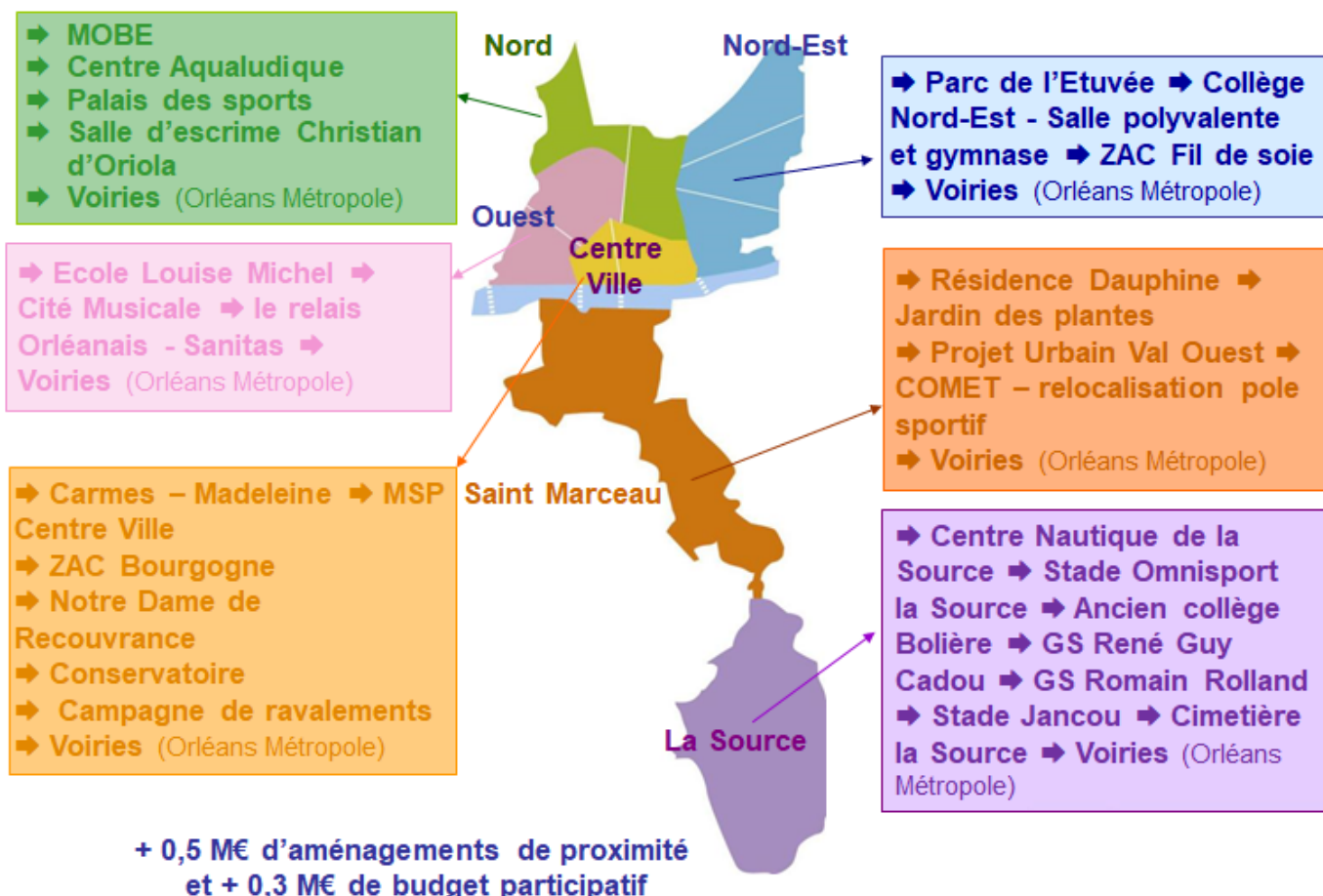
## 5- Les dépenses d'investissement

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2019</b>	<b>BUDGET primitif 2020</b>
Dépenses d'équipement	49,9 M€	51,6 M€
attribution de compensation d'investissement	3,4 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,9 M€	10,5 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	2,6 M€	2,8 M€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>66,9 M€</b>	<b>68,6 M€</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,8 M€</b>	<b>5,8 M€</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>67,6 M€</b>	<b>74,3 M€</b>

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement et d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.

En 2020, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 51,6 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 62,3 M€.

### Budget 2020 : les principaux investissements par quartier



## 6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2019	BUDGET primitif 2020
Subventions d'investissement	5,7 M€	4,6 M€
Emprunts	17,8 M€	26,8 M€
FCTVA	8,0 M€	6,0 M€
Produits des cessions (y/c paiement échelonné FAMAR)	8,0 M€	1,1 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	2,5 M€	2,9 M€
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>42,0 M€</b>	<b>41,3 M€</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>25,6 M€</b>	<b>33,0 M€</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>67,6 M€</b>	<b>74,3 M€</b>

En 2020, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...



L'emprunt à souscrire en 2019 s'établirait autour de 15 M€. Sur cette base, l'encours de dette s'établirait à 90 M€ fin 2019.

Fin 2020, compte tenu des remboursements de capital (13,1 M€) et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 107 M€ pour une capacité de désendettement de l'ordre de 4,5 ans.

## **LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES**

---

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,656 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).